

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-25), le compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Communautaire doit, dans un délai d'une semaine, être affiché au siège de l'Agglomération et mis en ligne sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération.

Il est précisé que le compte-rendu est un document qui reprend le titre des points portés à l'ordre du jour de la séance du Conseil Communautaire et donne le résultat du vote. Le compte-rendu est à distinguer du procès-verbal de séance qui décrit chaque point porté à l'ordre du jour et rend compte du sens des débats, ce dernier devant être approuvé par les membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine séance, il n'est affiché et mis en ligne qu'à l'issue de cette approbation.

L'an deux mille dix neuf, le cinq février à 17 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Joël LE JEUNE, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 25 janvier 2019 .

Nombre de membres en exercice : 92 titulaires – 43 suppléants

Présents ce jour : 60 Procurations : 15

Étaient présents :

M. ARHANT Guirec , M. BOITEL Dominique , Mme BOURHIS Thérèse , M. BOURIOT François , M. COENT André , M. COIC Alain , Mme CORVISIER Bernadette , Mme CRAVEC Sylvie , M. DELISLE Hervé , M. DRONIOU Paul , M. DROUMAGUET Jean , M. CABEL Michel , M. EGAULT Gervais , M. FREMERY Bernard , Mme GAREL Monique , M. BROUDIC Jean (Suppléant M. GOISNARD Jacques), M. GUELOU Hervé , Mme HERVE Thérèse , M. JEGOU Jean-Claude , M. KERAUDY Jean-Yves , M. KERNEC Gérard , M. KERVAON Patrice , M. LAMANDE Jean Claude , M. LE BESCOND Jean-François , M. LE BIHAN Paul , M. LE BRIAND Gilbert , M. LE BUZULIER Jean Claude , M. LE FUSTEC Christian , M. LE GALL Jean-François , M. LE GUEN Jean-Yves , M. LE GUEVEL Jean-François , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. L'HEREEC Patrick , M. L'HOTELLIER Bertrand , M. LINTANF Hervé , M. MAHE Loïc , Mme MAREC Danielle , M. MEHEUST Christian , M. NEDELEC Jean-Yves , Mme NIHOARN Françoise , Mme PIEDALLU Anne-Françoise , M. PRAT Jean René , M. PRAT Marcel , M. PRAT Roger , Mme PRAT-LE MOAL Michelle , M. PRIGENT François , M. ROBERT Eric , M. ROPARTZ Christophe , M. ROUSSELOT Pierrick , M. SEUREAU Cédric , M. SOL-DOURDIN Germain , M. TERRIEN Pierre , M. TURUBAN Marcel , M. VANGHENT François , M. OFFRET Maurice , M. MERRER Louis

Procurations :

Mme BESNARD Catherine à M. LE BIHAN Paul, M. FAIVRE Alain à Mme PRAT-LE MOAL Michelle, Mme GAULTIER Marie-France à M. ARHANT Guirec, M. GOURONNEC Alain à M. LE BRIAND Gilbert, Mme LE CORRE Marie-José à M. PRAT Marcel, M. LE MOAL André à M. LINTANF Hervé, Mme LE PLATINEC Denise à M. DRONIOU Paul, M. LE QUEMENER Michel à M. LE ROLLAND Yves, M. PARISCOAT Arnaud à M. FREMERY Bernard, M. PEROCHE Michel à M. COIC Alain, M. PIOLOT René à M. PRIGENT François, Mme PONTAILLER Catherine à M. KERAUDY Jean-Yves, M. QUENIAT Jean-Claude à M. LE GALL Jean-François, Mme SABLON Hélène à M. COENT André, M. WEISSE Philippe à M. SOL-DOURDIN Germain

Étaient absents excusés :

M. CANEVET Fabien, Mme CHARLET Delphine, Mme COADALEN Rozenn, M. DENIAU Michel, Mme FEJEAN Claudine, Mme GOURHANT Brigitte, Mme HAMON Annie, M. HENRY Serge, M. HUNAUT Christian, M. LE BRAS Jean-François, Mme LE LOEUFF Sylvie, M. LE SEGUILLON Yvon, M. LEMAIRE Jean François, M. QUILIN Gérard, M. ROBIN Jacques, M. ROGARD Didier, M. STEUNOU Philippe

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. SEUREAU Cédric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Assistaient

Monsieur Jean-Jacques MONFORT	Directeur général des services
Monsieur Pierrick ANDRE	Directeur général adjoint
Madame Claudie GUEGAN	Directrice générale adjointe
Madame Julie BALLU	Directrice générale adjointe
Monsieur Mickaël THOMAS	Directeur des services techniques
Monsieur Frédéric LE MAZEAU	Directeur des finances et de la prospective
Madame Morgane SALAUN	Directrice des affaires générales
Madame Sylvia DUVAL	Responsable du service des assemblées
Madame Michelle MAHE	Trésorière Principale

Le quorum étant atteint,
Monsieur Le Président, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMISSION 1 : AFFAIRES GÉNÉRALES, PROJETS ET FINANCES.....	4
1 Installation d'un(e) Conseiller(e) Communautaire titulaire pour la Commune de Louannec.....	4
2 Rapport mutualisation 2018.....	4
3 Tableau des effectifs.....	17
4 Tableau des effectifs SPIC.....	17
5 Ecole de Musique : Révision de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.....	17
6 Réalisation du Réseau de Chaleur du siège de LTC/IUT/CROUS à Lannion : Révision de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.....	18
7 Réalisation du Réseau de Chaleur de Tréguier/Minihy-Tréguier : Révision de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.....	18
8 Hôtel d'entreprises à Beg Ar C'Hra : Révision de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.....	19
9 Abattoir Communautaire : Révision de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.....	19
10 Maison des Entreprises : Mise en place d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.....	20
11 Bretagne Très Haut Débit : Révision de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.....	21
12 Pont Aval sur le Léguer : Révision de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.....	21
13 Rocade Sud-Est de Lannion et contournement du Bourg de Ploubezre : Révision de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.....	22
14 Salle des Musiques Actuelles : Révision de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.....	22
15 Parc des Expositions : Révision de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.....	23
16 Fiscalité : vote des taux 2019.....	23
17 Taux de Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères.....	24
18 Avances sur subventions et contributions 2019.....	25
19 Avances remboursables aux budgets autonomes.....	25
20 Tarifs complémentaires.....	26
21 Budget primitif 2019 - Budget Principal.....	27
22 Budgets primitifs 2019 - budgets annexes et autonomes.....	28
23 Adhésion à l'association Breizh Small Business Act.....	30
COMMISSION 2 : ECONOMIE, EMPLOI, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, FORMATION ET INNOVATION.....	30
24 CODESUP : renouvellement pour l'année 2019.....	30
25 Lycée Savina Tréguier : demande de subvention liée à la mise en place d'une licence graphisme (DNMADE).....	31
26 Budget principal – Budget immobilier industriel locatif mise à disposition de locaux.....	31
COMMISSION 3 : EAU ET ASSAINISSEMENT, DÉCHETS MÉNAGERS, VOIRIE.....	32
27 Arrêt du projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint-Michel-en-Grève.....	32
28 Arrêt du projet de zonage d'assainissement des eaux usées de Trédrez-Locquémeau.....	34

29 Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif : financement des études de filière pour les propriétaires occupants à revenus très modestes.....	36
COMMISSION 5 : ECONOMIE AGRICOLE, AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE RURAL, ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE.....	36
30 Plan de lutte contre les algues vertes 2017-2021 sur les bassins versants de la Lieue de Grève - Programme d'action 2019.....	36
31 Bassin Versant "Vallée du Léguer" : programme d'action 2019.....	37
32 Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien : Programme d'action 2019.....	38
33 Mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Baie de Lannion » - programme, budget et plan de financement prévisionnels - année 2019...	38
COMMISSION 7 : SCOT ET URBANISME.....	39
34 Bilan de la concertation et arrêt du PLU de Tréguier.....	39

POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR

➤ Arrivée Guirec ARHANT

COMMISSION 1 : Affaires générales, projets et finances

**1 Installation d'un(e) Conseiller(e) Communautaire titulaire pour la
Commune de Louannec**

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

PRENDRE ACTE De l'installation de Sylvie CRAVEC en tant que conseiller(ère) titulaire de la Commune de Louannec.

➤ Arrivées Michel DENIAU, Gérard QUILIN, Christian HUNAUT, Arnaud PARISCOAT

2 Rapport mutualisation 2018

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

PRENDRE ACTE De l'état d'avancement du Schéma de Mutualisation de Lannion-Trégor Communauté tel que présenté dans le rapport ci-joint.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

La loi de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) de 2010, modifiée par la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation de services entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres.

L'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque année lors du Débat d'Orientations budgétaires, ou à défaut lors du vote du Budget, l'avancement du schéma de mutualisation fasse l'objet d'une communication du Président de l'Intercommunalité à son organe délibérant.

Le schéma de mutualisation actuel a été adopté par délibération en date du 15 décembre 2015 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté 38 communes. La fusion au 1^{er} janvier 2017 en a élargi le champ mais le schéma n'étant pas un document prescriptif, les actions de mutualisation mises en œuvre par l'EPCI peuvent s'étendre au-delà du schéma adopté. Un nouveau schéma devra être adopté dans l'année suivant le renouvellement général.

1. Rappels des objectifs et principes :

Les objectifs :

- Construire un projet de territoire cohérent
- Optimiser les ressources et les charges en garantissant un service public homogène et de qualité sur tout le territoire communautaire
- Partager l'expertise et l'ingénierie pour un service public de proximité adaptable

Les principes :

- Une mutualisation à la carte sur la base du volontariat des communes
- Une mutualisation accompagnée de mécanismes financiers
- Une mutualisation déconcentrée organisée par pôles opérationnels de proximité

2. L'état d'avancement des mutualisations par pôle

A. Pôle opérationnel et technique

En annexe liste des communes ayant bénéficié des services ci-dessous mentionnés

➤ Le Bureau d'Etudes

Déjà existant lors de l'adoption du schéma de mutualisation, le Bureau d'Etudes s'est largement développé depuis. Au service de LTC, de la SEM Lannion-Trégor et des communes, il se compose d'une équipe construction (6 agents) et d'une équipe Voirie-Réseaux Divers (15 agents dont 2 recrutés en 2018).

En matière de mutualisation gratuite, en 2018, à la suite de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux, LTC a poursuivi la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à titre gracieux réalisée pour le compte de la Commune de Lézardrieux pour les travaux d'extension et de modernisation du Port de plaisance de Lézardrieux (Maison de la Mer), et dont le coût a représenté environ 35 000 € en 2018, sur un montant total de prestation d'AMO d'environ 90 600 € (non facturés par respect des engagements pris par l'ex-CCPL).

Par ailleurs, 54 communes ont signé une convention générique avec le Bureau d'Etudes de LTC (51 fin 2017).

Ces conventions concernent :

- Des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre sur des travaux de voirie, réseaux ou d'aménagement urbain, ou pour des assistances ponctuelles (AAP Dynamisme des Villes en Bretagne, programmes de voirie ...), pour le Bureau d'Etudes VRD ;
- Des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur des travaux de bâtiment, ou pour des assistances ponctuelles (diagnostics, Agendas d'Accessibilité Programmée ...), pour le Bureau d'Etudes Constructions.

Le bilan 2016-2018 des conventions avec les communes est le suivant :

BUREAU D'ETUDES	2016	2017	2018
Conventions génériques / 60 communes	34	51	54
Bureau d'Etudes VRD			
Conventions particulières signées	18	36	36
Conventions particulières en vigueur	13	64	76
Montant cumulé des travaux prévus pour les conventions en cours		10,6 M€	6,6 M€
Montant cumulé des conventions en cours	150 K€	693 K€	415 K€
Montant facturé aux communes	55 K€	136 K€	327 K€
Bureau d'Etudes Constructions			
Conventions particulières signées	10	12	19
Conventions particulières en vigueur	10	13	21
Montant cumulé des travaux prévus pour les conventions en cours		6,4 M€	8 M€
Montant cumulé des conventions en cours		191 K€	225 K€
Montant facturé aux communes	35 K€	89 K€	98 K€

A ces missions pour les communes, s'ajoutent :

- les maîtrises d'ouvrage déléguées ou assistances à maîtrise d'ouvrage facturées pour les travaux de rénovation ou de construction de bâtiments au Lycée Félix Le Dantec de Lannion (pour le compte de la Région Bretagne) et à l'IUT de Lannion (pour le compte de l'Université Rennes 1) : 43 000 € facturés en 2018 (4 000 € facturés en 2017) ;
- la conduite d'opérations pour les travaux de bâtiments ou de voirie réalisés par la SEM Lannion-Trégor (16 opérations en cours en 2018), et dont les prestations sont facturées à la SEM selon les mêmes conditions que les communes : 58 628 facturés en 2018 (122 873 € facturés en 2017) ;
- la conduite d'opérations pour les travaux de bâtiments ou de voirie réalisés par LTC (57 opérations en cours en 2018), et dont les prestations sont facturées selon les mêmes conditions que les communes dans les budgets d'opérations, en section d'investissement des différents budgets de LTC : 297 200 € facturés en 2018 (118 131 € facturés en 2017).

➤ Le service Energie

Conseillers en Economie Partagée :

En 2018, le Service Energies de Lannion-Trégor Communauté a continué à travailler pour 57 des 60 communes de LTC (la Ville de Lannion ayant son propre économe de flux), pour les conseiller en matière d'économies d'énergies, de travaux d'efficacité énergétique et de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables.

LTC a, dans ce cadre, signé des conventions avec 57 communes de son territoire (55 fin 2017), pour fixer les droits et devoirs respectifs de l'Agglo et des communes ; ces conventions permettent en particulier aux communes de bénéficier des conseils du Service Energies de LTC et des Fonds de Concours de LTC pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Cette mutualisation est gratuite pour les communes. Les 3 Equivalents Temps Plein de conseillers en énergie partagée (CEP) ont passé environ 66% de leur temps de travail au service des communes (contre 38% en 2017).

Fonds chaleur :

En 2018, le service administratif de la Direction Construction a fait bénéficier aux communes de 257 000 € de subventions fond chaleur dans le cadre de la réalisation de dossier de subvention et d'assistance technique (4 dossiers d'études et 2 dossiers de réalisation). Cette prestation est gratuite pour les communes la sollicitant.

Certificats d'Economies d'Energies Bonifiés :

En 2018, le Service Energies de LTC a permis aux communes d'être attributaires de "Certificats d'Economies d'Energie bonifiés" pour un montant de 453 000 €. A ce titre, LTC a facturé aux communes 1 300 € par dossier instruit, soit un total de 18 200 €.

➤ Le service Voirie- Espaces Verts

Le service est composé de 2 équipes : une équipe dédiée à l'entretien et à la création d'espaces verts et une équipe dédiée à la réalisation de travaux de voirie.

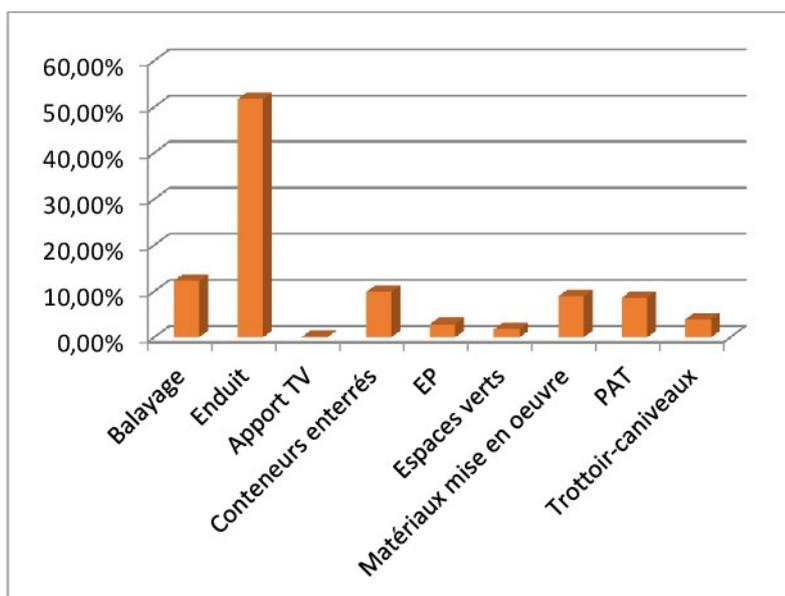
L'équipe Espaces Verts comprend 6 agents dont une responsable de service. Elle intervient sur les entretiens des espaces verts de LTC ainsi qu'en prestation pour les communes. Les principaux travaux concernent la tonte, la taille, le désherbage, les plantations, l'engazonnement et le fauchage des accotements.

Constituée de 8 agents dont un responsable de service, l'équipe réalise des travaux d'entretien routier de type émulsion (mono couche, bicouche, tri couche, point à temps), empierrement de chemin, pose de bordure, enrobés, pose de clôture, signalisation verticale, terrassement, curage, busage, etc.

Pour l'année 2018, le montant des prestations réalisées pour les communes s'élève à 4 18 625.58 € ce qui représente 47.72% des recettes du service (877 328.25 €).

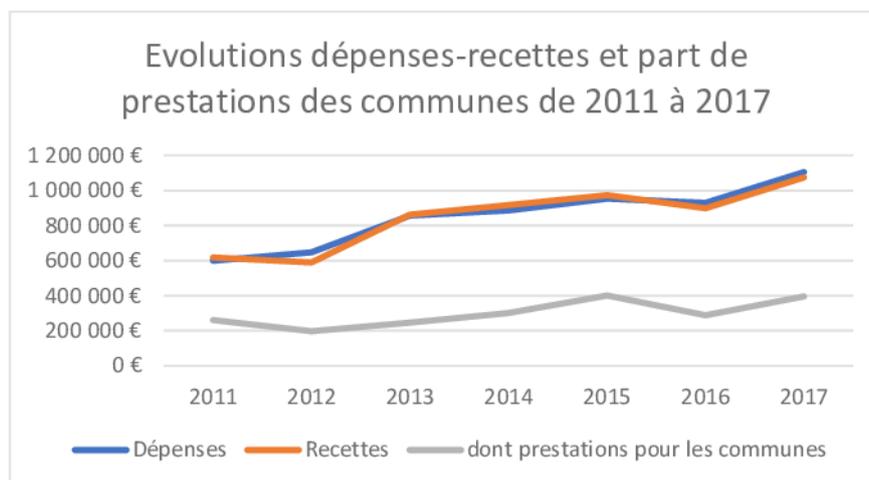
27 communes ont sollicité le service pour des prestations très variées allant du balayage de voirie à la réalisation d'enduit, du branchement d'eaux pluviales au terrassement pour des conteneurs. 99% des prestations concernent des prestations voirie, 1% des prestations espaces verts.

Prestations réalisées pour les communes :



En termes d'évaluation de l'efficacité de la mutualisation relative au service voirie-espaces verts, il convient de noter les éléments suivants :

- Le service, créé en 2005 suite à la dissolution du Syndicat de Voirie Lannion-Nord, est passé de 10 agents au moment du transfert à 14 agents aujourd'hui soit une variation de 40%.
- La part de recettes issues des prestations aux communes a évolué de la façon suivante :



- La mutualisation de ce service a permis de faire des investissements importants et réguliers et ainsi de répondre au mieux aux besoins.

➤ Le logiciel de gestion des interventions des services techniques

En 2018, 8 communes ont pu utiliser gratuitement le logiciel OpenGST de gestion de la maintenance des bâtiments et des véhicules, acquis à parité en 2017 par LTC et la Ville de Lannion ; ce logiciel permet aux communes de centraliser les demandes d'intervention et la programmation des opérations de maintenance et d'entretien de leurs bâtiments, de leurs véhicules, matériels ...

B. Pôle Economie et Aménagement

➤ Le Service commun Instruction des Autorisations des Droits des Sols

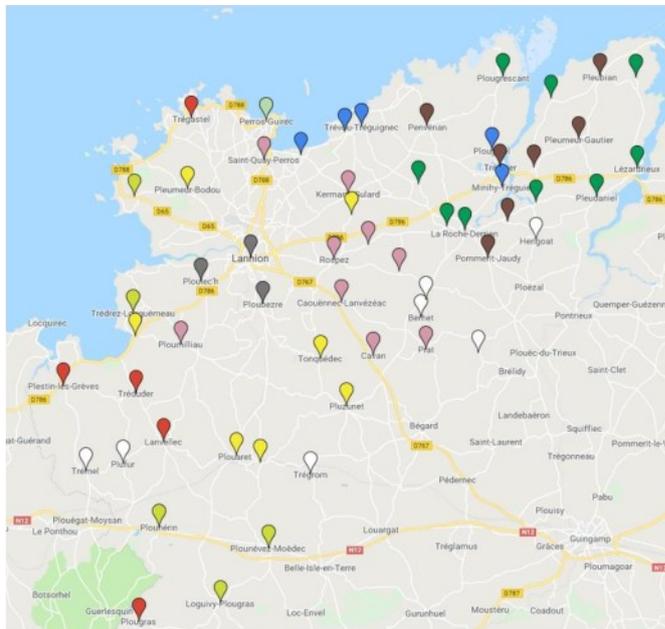
Créé en juillet 2015, le service commun Instruction des Autorisations des Droits des Sols est au service de 50 communes sur les 60 communes membres (1 commune supplémentaire en 2018 : Le Vieux Marché). Il compte aujourd'hui 1 responsable et 9 instructeurs pour 8,4 équivalents temps plein et s'attèle aux missions suivantes :

- Instruction technique des autorisations du droit des sols pour 50 communes (communes disposant d'un document d'urbanisme)
- Présentation en commission communale le cas échéant
- Accueil du public dans le cadre de l'instruction et accompagnement des porteurs de projet
- Assistance juridique en cas de recours gracieux sur les autorisations du droit des sols et conseil stratégique des élus
- Participation au comité technique PLU en tant qu'exécutant des documents d'urbanisme
- Tenue de permanences délocalisées sur rendez-vous (9 sites hors siège, Cité administrative de Kermaria)

Les missions sont assurées dans le cadre d'une convention passée avec les communes. Le bilan annuel établit que les délais d'instruction sont satisfaisants et que très peu de contentieux sont à dénombrer sur les actes proposés par le service.

Chaque instructeur travaille sur un territoire qui lui est propre. Ce territoire est toujours varié afin de permettre une polyvalence de l'équipe (littoral, rural, urbain) et le nombre de communes gérées par un instructeur varie en fonction du nombre de dossiers liés.

Répartition par instructeur en 2018 :



En 2018, 7 274 dossiers ont été instruits représentant 865 dossiers par agent soit un rythme de 359 équivalents permis (indice de suivi de charge) par équivalent temps plein (préconisation : < 350 EPC/an/ETP et/ou 350 dossiers/an/ETP).

Le nombre de dossiers instruits en 2018 est en baisse de 9.1% par rapport à 2017 (8 001 dossiers en 2017 représentant 952 dossiers par agent).

➤ Le service Planification Urbanisme

Ce service, en charge également du SCOT et des documents transversaux, compte 3 ETP.

Compétence transférée le 27 mars 2017 dans le cadre de la loi NOTRe, le service planification urbanisme instruit désormais les modifications de document d'urbanisme en lieu et place des communes. Un ETP est donc en charge des procédures communales (PLU et PSMV).

Le bilan 2018 donne les chiffres suivants :

	2018
PROCEDURES	19
Elaboration de PLU	1
Révisions de PLU	2
Modifications simplifiées de PLU	6
Modifications de PLU avec enquêtes publiques	9
Déclaration de projet	1
RECOURS	29
Recours gracieux	2
Requêtes en appel	3
Recours contentieux	24

Le service a également en partenariat avec la commune et l'Etat, poursuivi une élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

En matière de Droit de Prémption Urbain, on compte 1 462 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues au second trimestre, 3 délégations DPU (Trédarzec, Plestin-les-Grèves et Pleumeur-Bodou) et 1 délégation de droit de priorité à Lannion (Voirie).

➤ Aménagement

Le service Aménagement de Lannion-Trégor Communauté a réalisé un accompagnement spécifique pour 10 communes du territoire pour la définition et l'élaboration d'une stratégie d'aménagement de leur Centre : Coatréven, Plestin-les-Grèves, Pleumeur-Gautier, Lézardrieux, Plouaret, Ploubezre, Pluzunet, Trélévern, La Roche-Derrien, Lannion, Tréguier.

L'intervention du service s'est établie à des niveaux différents selon les projets et attentes des communes concernées. Elle s'est positionnée sur l'opportunité et le positionnement ou le montage d'une opération ponctuelle dans le centre jusqu'à l'accompagnement à une démarche globale, concertée avec intervention de tiers (bureaux d'études, services de partenaires de l'Etat, EPFR, etc.) voire à l'accompagnement pour une action foncière.

En matière d'habitat, le service est également intervenu pour :

- L'accompagnement en amont auprès des communes pour le choix d'opportunité, la localisation et de montage d'opérations de logements sociaux, communaux ou libres en réhabilitation ou en neuf. Les communes concernées pour 2018 sont Coatacorn, Lanmodez, Plestin-les-Grèves, Ploubezre, Plouguiel, Plufur et Trégrom
- L'accompagnement des communes concernées par la loi SRU. Un accompagnement particulier a été développé avec Pleumeur-Bodou pour l'élaboration de son contrat de mixité sociale avec l'Etat.

C. Pôle Eau et Environnement

➤ La gestion des espaces naturels

Plusieurs domaines font l'objet de mutualisation :

- Au niveau des bassins versants et du SAGE :
La mutualisation dépasse le territoire communautaire avec des conventions avec Guingamp-Paimpol Agglomération (GPA) et Morlaix Communauté ainsi qu'avec les syndicats d'eau. Dans le cadre de ces actions, de nombreuses actions sont menées en collaboration avec les communes membres.
- Au niveau des Papeteries Vallée : la gestion du site fait l'objet d'une convention de mutualisation de moyens avec GPA
- Au niveau de l'entretien de sites naturels, certains sites, déclarés d'intérêt communautaire, sont en gestion directe par Lannion-Trégor Communauté. Pour d'autres des conventions tripartites avec le Conservatoire du littoral et les communes sont signées. C'est le cas pour Lannion, Trébeurden, Pleumeur-Bodou et Trégastel.
- En matière d'alternatives aux pesticides : Lannion-Trégor Communauté accompagne les communes pour le choix du matériel et pour le montage des dossiers d'aides possibles par l'Agence de l'Eau ou le Conseil Régional.
- Au niveau des sentiers de randonnées : au-delà de l'exercice de la compétence pour l'entretien manuel et le balisage des sentiers de randonnées sur les communes de l'ex Communauté de Communes du Haut Trégor et l'ex Communauté de Communes de Centre Trégor, Lannion-Trégor Communauté a délégué de maîtrise d'ouvrage pour 5 communes du territoire.

- Ploulec'h, Ploumilliau et Saint-Michel-En-Grève bénéficient de la mission d'expertise et d'accompagnement pour la reconquête de la qualité bactériologique du Yaudet et du Kerdu (Financement Sage Baie de Lannion).

- La gestion du bocage de bord de route

Le service Environnement accompagne techniquement, administrativement (courrier, groupement de commandes, ...) et au niveau organisationnel les communes pour la gestion du bocage de bord de route, notamment dans le cadre du développement de la fibre sur le territoire.

- Milieux aquatiques

De même, un accompagnement technique, administratif et juridique est proposé aux communes pour les dossiers loi sur l'eau, les avis sur les interventions lors de curages ou d'autres travaux de ce type.

- Plans Locaux d'Urbanisme

Dans le cadre de la réalisation des PLU, le service Environnement de LTC est l'interlocuteur à l'échelle hydrographique et donc au-delà du territoire de l'Agglomération pour la partie bocage et milieux aquatiques de ce document d'urbanisme.

- La gestion des algues vertes

La gestion des Algues Vertes est assurée par Lannion-Trégor Communauté pour 9 communes dont 5 de notre territoire (Plestin-les-Grèves, Saint-Michel-en-Grève, Tréduder, Trédrez-Locquémeau et Trévou-Tréguignec) dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

- Les eaux de baignade

Les service Eau et Assainissement et Environnement de Lannion-Trégor Communauté réalisent également des profils de baignade pour plusieurs communes littorales (en 2018 : 2 pour Pleubian, travail en cours de finalisation pour Trébeurden et Trélévern, représentant au total 156h facturées) et accompagne certaines communes dans la mise en œuvre de la gestion active exigée par la réglementation.

Ainsi LTC a travaillé sur la recherche et l'analyse des sources de pollution de baignade pour 5 communes en 2018 (Trébeurden, Pleubian, Trédrez-Locquémeau, Trélévern et Trévou-Tréguignec). Ces prestations ne sont pas facturées et pour 2018 représentent environ 10 jours de travail.

- La gestion de l'eau et l'assainissement

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la compétence assainissement collectif a été transférée à Lannion-Trégor Communauté. La fusion au 1^{er} janvier 2017 entre Lannion-Trégor Communauté, la Communauté de Communes du Haut Trégor et la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux a entraîné le transfert de la compétence assainissement à l'EPCI pour les communes de Trédarzac, Kerbors, Lanmodez, Pleudaniel, Pleumeur-Gautier, Lézardrieux et Pleubian à compter du 1^{er} janvier 2018 (La Communauté de Communes du Haut Trégor exerçait déjà la compétence assainissement collectif).

Le service assainissement collectif exerce donc sa compétence sur 57 communes du territoire mais certaines communes restent toutefois impliquées dans l'exploitation de leurs installations d'assainissement via des conventions, notamment pour l'entretien des espaces verts et des postes de relèvement, des tâches administratives liées à la gestion de l'assainissement collectif ou du prêt de matériel.

Ainsi, 25 communes ont signé une convention de gestion en 2018 contre 22 en 2017.

La Ville de Lannion et Lannion-Trégor Communauté ont mutualisé leurs services d'eau potable et d'assainissement. Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2015, le service Eau/Assainissement mutualisé assure, par convention de délégation de gestion, l'exploitation des installations d'eau potable de Lannion. Lannion-Trégor Communauté assure également, via des conventions de délégation de gestion ou de prestation de service, la gestion de l'eau potable sur les communes de Pleumeur-Bodou, Ploubezre, Ploumilliau, Ploulec'h et Trédrez-Locquémeau.

Le service Eau et Assainissement prend également en charge certaines opérations de travaux relatifs aux eaux pluviales lorsque ces derniers sont concomitants avec des travaux d'assainissement entrepris par Lannion-Trégor Communauté. En 2018, cela a été le cas sur les communes de Perros-Guirec et de Plouaret pour des soldes d'opérations 2017. Ces opérations pour compte de tiers font l'objet de conventions et de refacturations aux communes concernées.

D. Services Supports

➤ Finances et Ressources Humaines

Plusieurs structures font appel au service Finances pour assurer les missions de comptabilité, budget et prospectives et au service Ressources Humaines pour la gestion de la paie et de la carrière.

Ainsi en 2018, ces services ont travaillé :

- Pour le Planétarium de Bretagne pour lequel Lannion-Trégor Communauté assure l'intégralité des missions administratives via une convention annuelle avec le Syndicat Mixte à hauteur de 0.2 Equivalent Temps Plein (ETP) pour les finances, 0.1 ETP pour les ressources humaines et 0.4 ETP pour la mission de direction. Le service de la commande publique et les services techniques sont également intégrés à la gestion du syndicat.
- Pour le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale Lannion-Trégor Solidarités à hauteur d'un ETP en finances, d'un ETP en Ressources Humaines, d'un ETP pour la communication et le développement et de 0.5 ETP pour la direction. Cette prestation fait l'objet d'une facturation au groupement qui répercute ensuite ces frais sur ses membres. On peut noter qu'au moment de la création du groupement le choix a été fait de ne pas augmenter la masse salariale. Ainsi la mutualisation des services supports (Finances et Ressources Humaines) a permis de dégager un poste dont les crédits budgétaires ont été redirigés vers la mission communication et développement visant ainsi au maintien et à l'amélioration des services sur le territoire.
- Pour le Syndicat de l'Aéroport à hauteur de 0.53 ETP (0.5 finances y compris des missions de secrétariat et 0.03 ETP ressources humaines). Cette mutualisation a permis au syndicat de ne pas recruter un ETP en remplacement d'un départ à la retraite.

Le service Finances a également une convention avec le Syndicat d'Eau de Kreis Treger à Rospez pour 0.2 ETP.

Le service Ressources Humaines a aussi une convention avec la Ville de Tréguier pour 0.3 Equivalent Temps Plein (ETP) afin de mettre en œuvre l'intégralité des missions liées : gestion des titulaires et non titulaires, carrières et paies, rencontre avec les agents.

➤ Commande publique et assistance juridique

Le Service de la Commande Publique soutient régulièrement les communes dans leur lancement de marché public. Ainsi en 2018 34 consultations ont été lancées pour le compte des communes représentant 58 marchés publics (contre 35 consultations en 2017).

Une commune a sollicité la prestation d'ingénierie de Lannion-Trégor Communauté pour l'accompagnement dans la procédure d'une délégation de service public.

Le Service Commande Publique a également proposé des formations « Fonctions de bases et avancées de la Salle des Marchés » pour l'utilisation de la plateforme e-megalis. 24 agents sont venus se former représentant 23 communes.

Le service Assistance Juridique est également à la disposition des communes pour répondre à des questions ou pour travailler plus précisément sur des dossiers spécifiques. A ce titre, 2 sollicitations ont été faites en 2018.

➤ Politiques contractuelles

Depuis la reprise des missions du GIP Pays du Trégor-Goëlo en janvier 2017, Lannion-Trégor Communauté est la structure porteuse du Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays. A ce titre, le service « Politiques Contractuelles » de l'EPCI accompagne tous les porteurs de projets (communaux notamment, mais pas seulement) sollicitant ce contrat dans la recherche de financements.

Cet appui couvre en premier lieu les financements liés au contrat de partenariat (crédits régionaux et européens territorialisés), pour lesquels les porteurs de projets sont accompagnés tout au long du processus, y compris pour le montage de dossiers de demande de subvention et les demandes de versement. Il en va de même pour le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020, également piloté par le service politiques contractuelles.

Le soutien fourni par le service inclut également l'orientation des porteurs de projets vers d'autres types de financements portés par LTC, le Département, la Région ou l'Etat (et d'autres...) dans une logique de guichet unique.

➤ Services informatiques

Depuis 2005, la gestion du SIG est mutualisée et portée par la Communauté d'Agglomération. Ce service a été élargi à l'échelle du nouveau territoire en 2017. Dans ce cadre, plusieurs sessions de formation ont eu lieu en 2018 pour lesquelles 59 agents ont participé représentant 32 communes.

3. Les perspectives 2019-2020

A. Pôle opérationnel et technique

Un recrutement est programmé en 2019 au Bureau d'Etudes VRD pour un poste de technicien(ne) d'études pour les projets Eau & Assainissement.

Le responsable du Bureau d'Etudes VRD ayant choisi une mobilité professionnelle, un nouveau responsable du Bureau d'Etudes VRD a été recruté, qui sera en poste début mars 2019.

En 2019, le nombre de communes qui bénéficieront de des services du Bureau d'Etudes devrait être d'environ 40, pour un volume prévisionnel de facturation d'environ 350 000 €.

Au niveau de la voirie, les syndicats de voirie de Plestin-Plouaret (SVPP) et de Tréguier (SIVAP) seront intégrés au service voirie au 1^{er} janvier 2020. Les équipes seront ainsi étoffées et le parc de matériels plus hétérogène permettant ainsi de répondre à tous les types de chantier. L'optimisation du matériel participera également à améliorer le taux d'amortissement du parc. En matière d'organisation, le maintien d'équipes territorialisées sur 3 sites à Lannion, Tréguier et Plounérin facilitera la réactivité du service à intervenir sur les 60 communes.

B. Pôle Economie et Aménagement

Suite au travail de définition de l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et dans le cadre de l'objectif de redynamisation des Centres-Villes et Centres-Bourgs, 2 postes sont en création au sein du pôle Economie et Aménagement de Lannion-Trégor Communauté :

- Chargé de mission manager de Centre-Ville dont les missions seront de développer des actions de prospection destiné à soutenir le développement du tissu urbain, d'accompagner les communes dans la recherche de nouveaux investisseurs et d'assurer un rôle d'interface entre les acteurs pour participer à la dynamique de requalification des Centres-Villes et Centres-Bourgs.
- Coordinateur du commerce et de l'artisanat en préfiguration de la création d'un office intercommunal du commerce et de l'artisanat.

Ces deux postes ont vocation à travailler pour les communes et leur développement.

C. Pôle Eau et Environnement

En 2019 un travail important de préparation au transfert de la compétence eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020 est à mener. Ce transfert de compétence emportera l'intégration des syndicats d'eau inclus dans le périmètre de Lannion-Trégor Communauté.

D. Services Supports

Les services d'aides et d'accompagnement à domicile des cantons de Perros-Guirec et de Plestin-les-Grèves gérés par convention entre le GCSMS et LTC seront pris en charge en direct par le CIAS en 2019 suite à l'évolution de la compétence Action Sociale au 1^{er} janvier 2019. Une convention perdurera pour la partie relative aux 5 autres structures de notre territoire avec la perspective d'une intégration aux services de l'Agglomération au 1^{er} janvier 2020.

La gestion administrative du Syndicat de Voirie Plestin-Plouaret sera également mise en œuvre par Lannion-Trégor Communauté dans le cadre d'une convention pour l'année 2019, le syndicat devant être intégré en 2020. Cette convention fait suite au départ à la retraite de la responsable administrative du SVPP.

La mission Ressources Humaines pour la commune de Tréguier devrait passer de 0.3 à 0.5 ETP compte tenu du nombre de non titulaires. Pour mémoire avant cette prestation, Tréguier avait 0.5

ETP pour la partie carrières – gestion des dossiers RH auquel venaient s'ajouter la prestation paie confiée au Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

Les travaux d'extension de la Maison de Services au Public de Cavan et de création de nouveaux locaux pour la mairie de Cavan vont permettre la mise en place d'un poste mutualisé pour l'accueil des services de LTC, de la MSAP, de la Mairie et de l'Agence Postale. Cette mutualisation donnera également lieu à une mise à disposition à l'Agence Postale de Prat.

L'ensemble des mutualisations mises en œuvre par Lannion-Trégor Communauté permet donc une montée en compétence par une spécialisation, une amélioration de la qualité du service, la permanence de ce dernier et le partage de bonnes pratiques. Ces gains qualitatifs ne sont pas toujours faciles à mesurer.

Les gains quantitatifs (optimisation des moyens et des équipes, gains budgétaires et financiers) peuvent être mesurés à condition de :

- Connaître un budget de référence consolidant les dépenses des entités mutualisées
- Pouvoir neutraliser les changements de périmètres
- Pouvoir identifier les augmentations des dépenses des collectivités dépendant d'autres facteurs.

Les mutualisations réalisées sont souvent des outils d'extension des périmètres du service public et d'homogénéisation par le haut de sa qualité. Dans ce cadre, elles permettent de réduire les coûts de coordination dans la mise en œuvre des politiques publiques et autorisent la construction d'une vision plus stratégique de celles-ci. Il faut toutefois modérer ce gain par les effets non financiers de la mutualisation : temps nécessaire à la mise en œuvre et à la gestion, effort managérial alloué à la gestion du changement et au dialogue social.

ANNEXE

Liste des communes ayant signé une convention pour bénéficier des conseils du Service Energies de LTC :

BERHET	LEZARDRIEUX	PLOUGRAS	ROSPEZ
CAMLEZ	LOGUIVY-PLOUGRAS	PLOUGRESCANT	SAINT-MICHEL-EN-GREVE
CAOUENNEC-LANVEZEAC	LOUANNEC	PLOUGUIEL	SAINT-QUAY-PERROS
CAVAN	MANTALLOT	PLOULEC'H	TONQUEDEC
COATASCORN	MINIHY TREGUIER	PLOUMILLIAU	TREBEURDEN
COATREVEN	PENVENAN	PLOUNERIN	TREDARZEC
HENGOAT	PERROS-GUIREC	PLOUNEVEZ-MOEDEC	TREDREZ-LOCQUEMEAU
KERBORS	PLESTIN-LES-GREVES	PLOUZELAMBRE	TREGASTEL
KERMARIA-SULARD	PLEUBIAN	PLUFUR	TREGUIER
LA ROCHE-DERRIEN	PLEUDANIEL	PLUZUNET	TREGROM
LANGOAT	PLEUMEUR-BODOU	POMMERIT-JAUDY	TRELEVERN
LANMERIN	PLEUMEUR-GAUTIER	POULDOURAN	TREMEL
LANMODEZ	PLOUARET	PRAT	TREVOU-TREGUIGNEC
LANVELLEC	PLOUBEZRE	QUEMPERVEN	TROGUERY
LE VIEUX-MARCHE			

Liste des communes ayant bénéficié d'une AMO ou d'une Maîtrise d'œuvre de la part du Bureau d'Etudes VRD de LTC, pour des travaux de voirie, réseaux ou d'aménagement urbain :

CAMLEZ	PLESTIN-LES-GREVES	PRAT
CAOUENNEC-LANVEZEAC	PLEUBIAN	ROSPEZ
CAVAN	PLEUDANIEL	SAINT-MICHEL-EN-GREVE
COATASCORN	PLEUMEUR-BODOU	TONQUEDEC
COATREVEN	PLEUMEUR-GAUTIER	TREBEURDEN
HENGOAT	PLOUARET	TREDARZEC
LANMODEZ	PLOUBEZRE	TREDREZ-LOCQUEMEAU
LA ROCHE-DERRIEN	PLOUGRESCANT	TREGASTEL
LE VIEUX-MARCHE	PLOULEC'H	TREGUIER
LEZARDRIEUX	PLUZUNET	TRELEVERN
MINIHY-TREGUIER	POMMERIT-JAUDY	TREVOU-TREGUIGNEC
PERROS-GUIREC	POULDOURAN	TROGUERY

Liste des communes ayant bénéficié d'une AMO de la part du Bureau d'Etudes Constructions de LTC, pour des travaux de bâtiment :

COATREVEN	PLOUNERIN
LANMODEZ	PLUFUR
LEZARDRIEUX	PLUZUNET
MINIHY-TREGUIER	ROSPEZ
PLEUBIAN	TREDARZEC
PLEUDANIEL	TREGUIER
PLEUMEUR-BODOU	TREMEL
PLEUMEUR GAUTIER	TREVOU-TREGUIGNEC

3 Tableau des effectifs

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

VALIDER Les modifications du tableau des effectifs telles que présentées et prises en compte dans le tableau des effectifs global.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

4 Tableau des effectifs SPIC

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

VALIDER Les modifications du tableau des effectifs telles que présentées et affectées au tableau des effectifs global.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **Arrivées Brigitte GOURHANT, Sylvie LE LOEUFF**

5 Ecole de Musique : Révision de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- ACCEPTER** Les modifications de l'autorisation de programme et crédits de paiement.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 / budget Principal / article 2313 / fonction 311.

6 Réalisation du Réseau de Chaleur du siège de LTC/IUT/CROUS à Lannion : Révision de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- ACCEPTER** Les modifications des crédits de paiement.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 / Budget Autonome Réseaux de Chaleur/ articles 2313-2315.

7 Réalisation du Réseau de Chaleur de Tréguier/Minihy-Tréguier : Révision de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- ACCEPTER** Les modifications des crédits de paiement.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 / Budget Autonome Réseaux de Chaleur/ articles 2031-2111-2313-2315

8 Hôtel d'entreprises à Beg Ar C'Hra : Révision de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- ACCEPTER** Les modifications de l'autorisation de programme et crédits de paiement.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 / budget Immobilier Industriel Locatif / article 2313.

9 Abattoir Communautaire : Révision de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- ACCEPTER** Les modifications de l'autorisation de programme et crédits de paiement.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 / budget Immobilier Industriel Locatif / article 2313-2315.

10 Maison des Entreprises : Mise en place d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- APPROUVER** L'ouverture d'une autorisation de programme fixée à 871 515 € pour l'opération Maison des Entreprises.
- PRECISER** Que les dépenses résultantes de cette autorisation de programme seront inscrites au budget Immobilier Industriel locatif 2019 et suivants, dans la limite du montant de l'autorisation de programme.
- PRECISER** Que les crédits de paiement pour cette opération non mandatés en année N seront automatiquement reportés sur les crédits de paiement de l'année N+1.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

11 Bretagne Très Haut Débit : Révision de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- ACCEPTER** Les modifications les crédits de paiement.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 / budget Principal / article 2041512 / fonction 90.

12 Pont Aval sur le Léguer : Révision de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

**VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MAJORITÉ
(Par 7 abstentions)
Brigitte GOURHANT
François VANGHENT
Cédric SEUREAU
Françoise LE MEN
Sylvie LE LOEUFF
Jean-René PRAT
Danielle MAREC**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- ACCEPTER** Les modifications des crédits de paiement.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 / budget Principal / article 2031-2111 / fonction 822.

13 Rocade Sud-Est de Lannion et contournement du Bourg de Ploubezre : Révision de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MAJORITÉ
(Par 5 abstentions)
Brigitte GOURHANT
François VANGHENT
Cédric SEUREAU
Françoise LE MEN
Sylvie LE LOEUFF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- ACCEPTER** Les modifications des crédits de paiement.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 / budget Principal / article 2031-2111 / fonction 822.

14 Salle des Musiques Actuelles : Révision de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- ACCEPTER** Les modifications des crédits de paiement.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER

Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 / budget Principal / article 2313 / fonction 30.

15 Parc des Expositions : Révision de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

ACCEPTER

Les modifications de l'autorisation de programme et crédits de paiement.

AUTORISER

Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER

Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 / budget Principal / article 2313-2315 / fonction 90.

➤ **Arrivées Bernard ROUZES, Jean-François LEMAIRE, Jacques ROBIN**

16 Fiscalité : vote des taux 2019

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

APPROUVER

Le maintien des taux de fiscalité 2018 pour l'exercice 2019 tel que suit :

Taxe	Taux
Taxe d'habitation	12,81 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	4,40 %
Cotisation Foncière des Entreprises	26,87 %

AUTORISER

Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 / budget Principal / Chapitre 73 / fonction 01.

17 Taux de Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

APPROUVER Les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères à appliquer sur chacune des zones suivantes :

Zone	Communes	Taux 2019
Zone A	Lannion	13,49%
Zone B	Louannec, Trébeurden, Trégastel, Saint-Quay-Perros	11,55%
Zone C	Kermaria-Sulard, Plestin-Les-Grèves, Pleumeur-Bodou, Ploubezre, Ploulec'h, Ploumilliau, Plouzélambre, Plufur, Rospez, Saint-Michel-en-Grèves, Trédrez-Locquémeau, Tréduder, Trélévern, Trémel, Trévou-Tréguignec	13,44%
Zone D	Perros-Guirec	9,73%
Zone E	Lanvellec, Loguivy-Plougras, Plouaret, Plougras, Plounérin, Plounévez-Moëdec, Trégrom, Vieux-Marché	16,99%
Zone F	Berhet, Caouënnec-Lanvézéac, Cavan, Coatascom, Mantallot, Pluzunet, Prat, Quemperven, Tonquédec	14,50%
Zone G	Camlez, Coatréven, La Roche Jaudy, Langoat, Lanmérin, Minihy-Tréguier, Penvénan, Plougrescant, Plouguiel, Tréguier, Trézény, Troguery	12,49%
Zone H	Kerbors, Lanmodez, Lézardrieux, Pleubian, Pleudaniel, Pleumeur-Gautier, Trédarzec	14,45%

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 / budget principal/ article 7331/ fonction 812.

18 Avances sur subventions et contributions 2019

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

Ne participent pas au vote :

Pierre TERRIEN
Erven LEON
Jean-Yves KERAUDY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

AUTORISER Le versement d'avances sur subventions et contributions.

PRECISER Que les montants déterminés dans la limite des subventions ou contributions accordées au titre de l'année 2018 sont inscrits au Budget Primitif 2019 du Budget principal, du budget annexe Enseignement de la Musique et du budget autonome Transports.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

19 Avances remboursables aux budgets autonomes

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

ATTRIBUER Une avance remboursable sans intérêt à chacun des budgets autonomes ci-dessous pour les montants indiqués :

Budget autonome	Avance de trésorerie 2019
Budget autonome Réseaux de chaleur	400 000 €
Budget autonome Abattoir	100 000 €

AUTORISER Le Comptable Public de Lannion à effectuer des écritures non budgétaires de trésorerie afin de procéder au versement des avances ainsi qu'à leur remboursement.

PRECISER Que le versement de l'avance interviendra sur demande des budgets

autonomes, au fur et à mesure des besoins réels.

PRECISER

Que chacun des budgets autonomes devra rembourser au Budget Principal l'avance octroyée en 2019, au fur et à mesure de ses possibilités, et au plus tard le 15 décembre 2020.

PRECISER

Que l'avance consentie de 75 000 € par le budget Principal en 2018 au budget autonome Abattoir devra être remboursée au plus tard le 15 décembre 2019.

AUTORISER

Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER

Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 / budget principal / article 2764 / fonction 01.

- **Arrivées Delphine CHARLET, Annie HAMON**
- **Départ Patrice KERVAON (procuration à Delphine CHARLET)**

20 Tarifs complémentaires

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MAJORITÉ

(Par 1 contre)
Anne-Françoise PIEDALLU
(Par 2 abstentions)
Alain COÏC
Monique GAREL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

APPROUVER

Les tarifs complémentaires ci-dessous :

Mise à disposition de personnel	Tarif horaire
Agent administratif d'accueil	20,10 €/h
Culture Arche-Sillon	Tarif séance
Offre promotionnelle « Bon plan » application Soon	5 €
Déchets (dépôts en déchèteries de volume > 1m³)	Tarifs au m³
Encombrants	33 € / m ³
Déchets verts	6,50 € / m ³

Bois déchets	17 € / m ³
Souches	21 € / m ³
Déchets inertes	26 € / m ³

PRECISER Que ces tarifs sont applicables à compter du 06/02/2019 pour le tarif Arche-Sillon, du 01/03/2019 pour la partie mise à disposition de personnel et du 01/05/2019 pour la partie Déchets.

PRECISER Que les tarifs votés précédemment et ne figurant pas dans la présente délibération restent inchangés.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **Arrivée Serge HENRY**

21 Budget primitif 2019 - Budget Principal

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MAJORITÉ
(Par 7 abstentions)
Cédric SEUREAU
François VANGHENT
Brigitte GOURHANT
Françoise LE MEN
Sylvie LE LOEUFF
Jean-René PRAT
Danielle MAREC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

APPROUVER Le BUDGET PRIMITIF 2019 du **BUDGET PRINCIPAL M14 (TTC)** dont la balance s'établit comme suit :

- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et recettes à la somme de **73 822 609 €**

- section d'investissement arrêtée en dépenses et recettes à la somme de **46 078 366 €**

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

22 Budgets primitifs 2019 - budgets annexes et autonomes

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- APPROUVER** Le **BUDGET PRIMITIF 2019 du BUDGET AUTONOME IMMOBILIER INDUSTRIEL ET LOCATIF M4 (HT)** dont la balance s'établit comme suit :
- Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **8 302 620 €**
 - Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **10 626 465 €**
- APPROUVER** Le **BUDGET PRIMITIF 2019 du BUDGET AUTONOME TRANSPORTS M43 (HT)** dont la balance s'établit comme suit :
- Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **5 982 411 €**
 - Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **488 400 €**
- APPROUVER** Le **BUDGET PRIMITIF 2019 du BUDGET ANNEXE VOIRIE M14 (TTC)** dont la balance s'établit comme suit :
- Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **1 306 205 €**
 - Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **155 120 €**
- APPROUVER** Le **BUDGET PRIMITIF 2019 du BUDGET AUTONOME ABATTOIR COMMUNAUTAIRE M42 (HT)** dont la balance s'établit comme suit :
- Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **744 508 €**
 - Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **161 000 €**
- APPROUVER** Le **BUDGET PRIMITIF 2019 du BUDGET AUTONOME SPANC M49 (TTC)** dont la balance s'établit comme suit :
- Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **730 878 €**
 - Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **45 000 €**

APPROUVER

Le **BUDGET PRIMITIF 2019** du **BUDGET AUTONOME GESTION DELEGUEE DE L'EAU M49 (HT)** dont la balance s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **2 538 000 €**
- Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **325 000 €**

APPROUVER

Le **BUDGET PRIMITIF 2019** du **BUDGET AUTONOME ASSAINISSEMENT COLLECTIF M49 (HT)** dont la balance s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **15 045 072 €**
- Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **14 018 776 €**

APPROUVER

Le **BUDGET PRIMITIF 2019** du **BUDGET ANNEXE ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE M14 (TTC)** dont la balance s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **1 779 425 €**
- Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **63 760 €**

APPROUVER

Le **BUDGET PRIMITIF 2019** du **BUDGET AUTONOME RESEAUX DE CHALEUR M4 (HT)** dont la balance s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **469 399 €**
- Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **4 588 065 €**

APPROUVER

Le **BUDGET PRIMITIF 2019** du **BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITES M14 (TTC)** dont la balance s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **12 509 338 €**
- Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **9 936 651 €**

AUTORISER

Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

23 Adhésion à l'association Breizh Small Business Act

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- ACCEPTER** L'adhésion à l'Association « Breizh Small Business Act ».
- ACCEPTER** Le paiement de la cotisation d'un montant de 800€ pour 2019 et les années suivantes.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 / budget principal / article 6281 / fonction 020.

**COMMISSION 2 : Economie, emploi, enseignement supérieur,
recherche, formation et innovation**

24 CODESUP : renouvellement pour l'année 2019

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- VALIDER** la poursuite du CODESUP Lannion-Trégor et son soutien financier à hauteur de 50 000 € par an par établissement pour l'année 2019 soit jusqu'au 31 décembre 2019.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants à la convention de partenariat avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et les conventions financières avec chaque établissement ainsi que tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** que les crédits nécessaires pour l'année 2019 seront inscrits au BP 2019 – Budget Principal – Fonctions 23 pour l'ENSSAT et 23 pour l'IUT, et 22 pour le Lycée F. LE DANTEC, à l'article 204 181.

25 Lycée Savina Tréguier : demande de subvention liée à la mise en place d'une licence graphisme (DNMADE)

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- APPROUVER** Le soutien financier de LTC à hauteur de 16 841,60 € au profit du Lycée Joseph SAVINA pour l'équipement de la nouvelle formation de graphisme dénommée DNMADE.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** que les crédits nécessaires pour l'année 2019 sont inscrits au BP 2019 – Budget Principal – Fonction 22 - article 204181.

26 Budget principal – Budget immobilier industriel locatif mise à disposition de locaux

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gracieux de locaux et la prise en charge par le Budget Principal de Lannion-Trégor Communauté.
- AUTORISER** le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.
- PRECISER** que les crédits seront inscrits au BP2019 / Budget Principal – Article 6132 et 614 Fonction 90.

COMMISSION 3 : Eau et assainissement, déchets ménagers, voirie

27 Arrêt du projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint-Michel-en-Grève

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

ARRETER

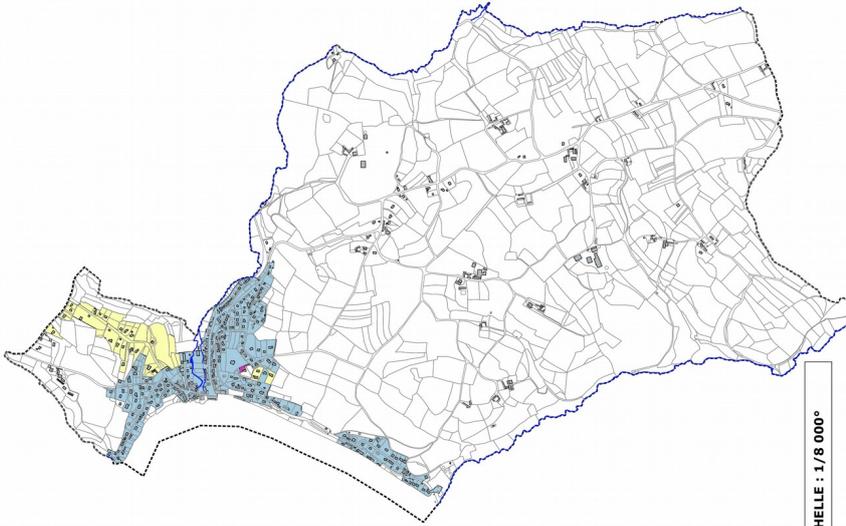
Le projet de zonage de la commune de Saint-Michel-en-Grève.

AUTORISER

Le Président ou son représentant à soumettre le projet de zonage d'assainissement à enquête publique.

AUTORISER

Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.



ECHELLE : 1 / 8 000°

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Lannion-Trégor communauté



REVISION DE L'ETUDE DE ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA
COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GREVE

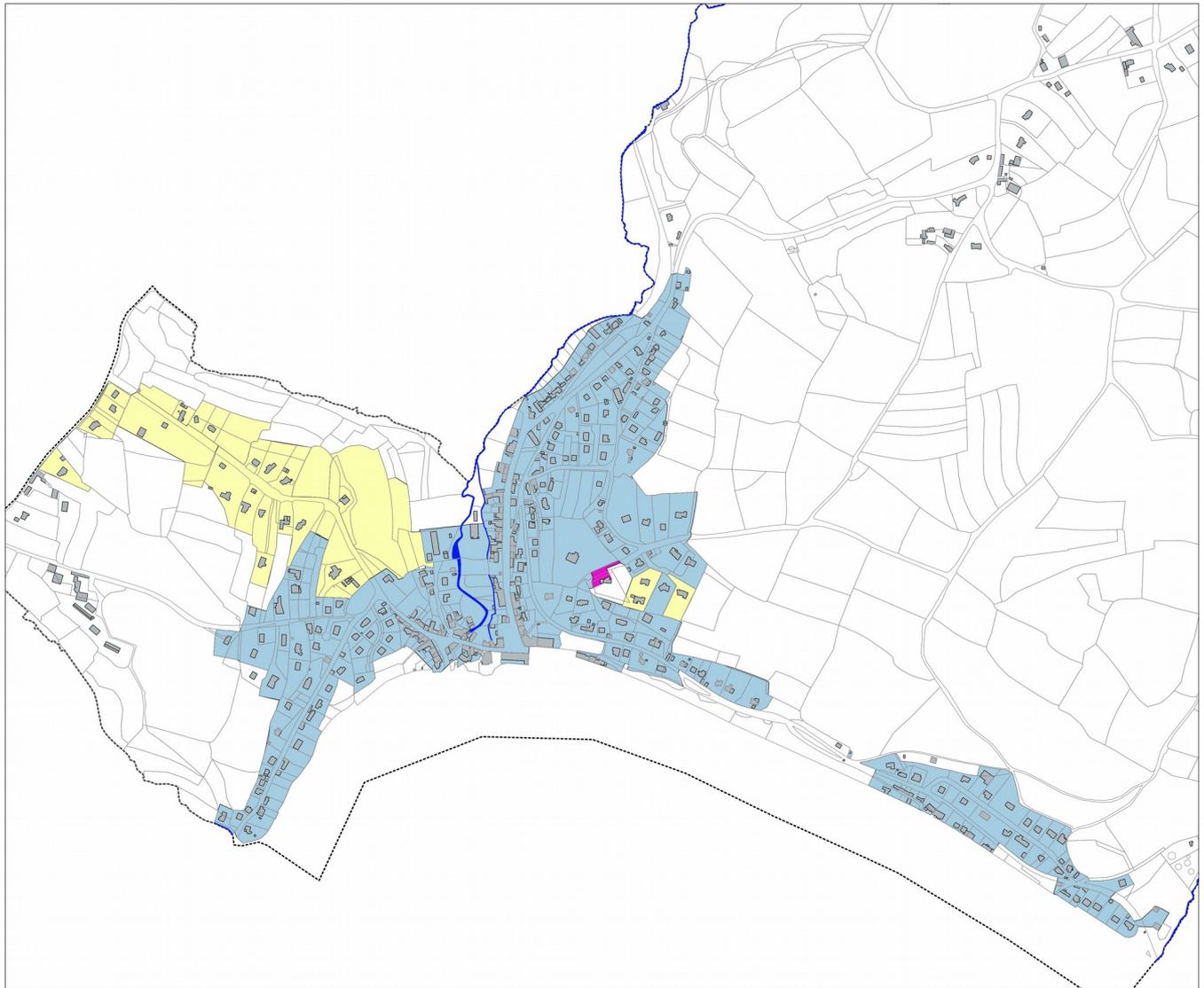
CARTE DE DELIMITATION DU ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT

- ZONAGE EN VIGIEUR
 - SECTEUR ADULTE
 - SECTEUR RETIRE
 - ZONAGE NON COLLECTIF
- Et d'élire de ce périmètre, les secteurs relevant de l'assainissement non collectif

REGARDONS :
FÉVRIER 2019
ECH : 1 : 8 000



LE PAYS
d'Armor
Lannion-Trégor
Communauté
RUE DE LA COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GREVE
22190 SAINT MICHEL EN GREVE
Tel : 02 96 30 00 00
Mail : contact@lannion-tregor.com



**28 Arrêt du projet de zonage d'assainissement des eaux usées de
Trédrez-Locquémeau**

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

ARRETER

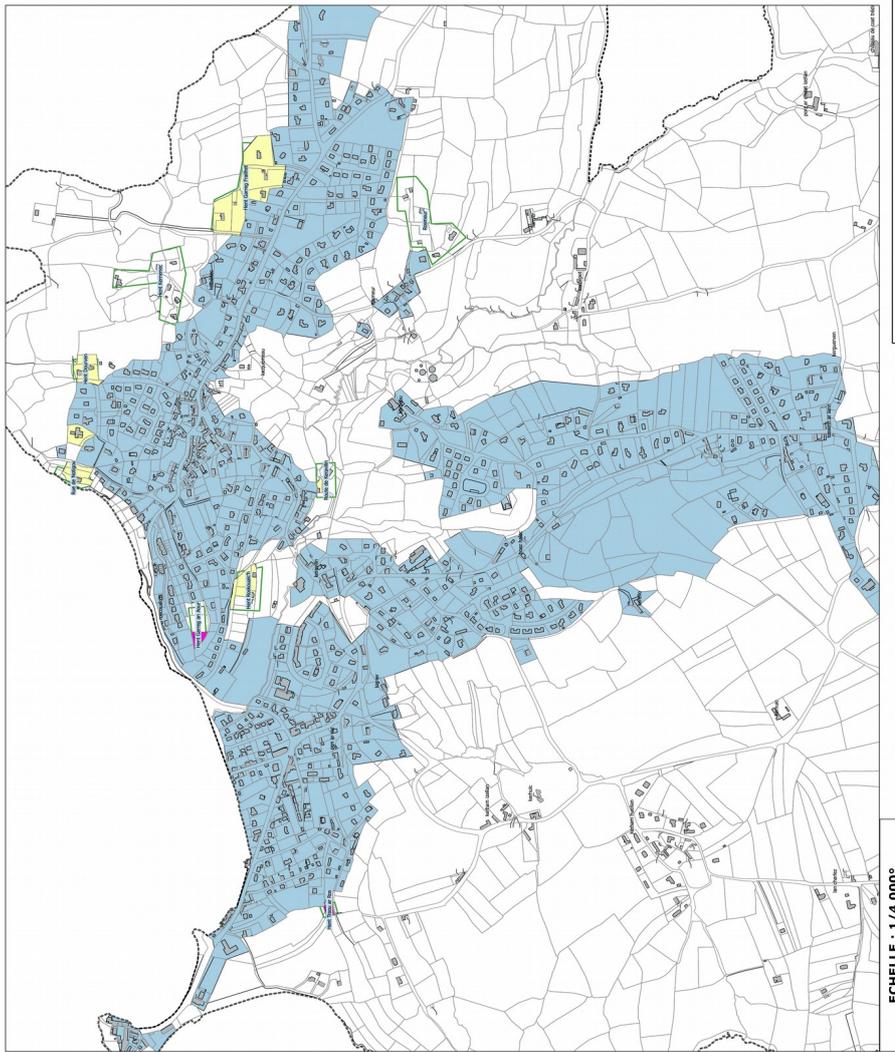
Le projet de zonage de la commune de Trédrez-Locquémeau.

AUTORISER

Le Président ou son représentant à soumettre le projet de zonage d'assainissement à enquête publique.

AUTORISER

Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.



ECHELLE : 1/4 000'

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Lannion-Trégor communauté



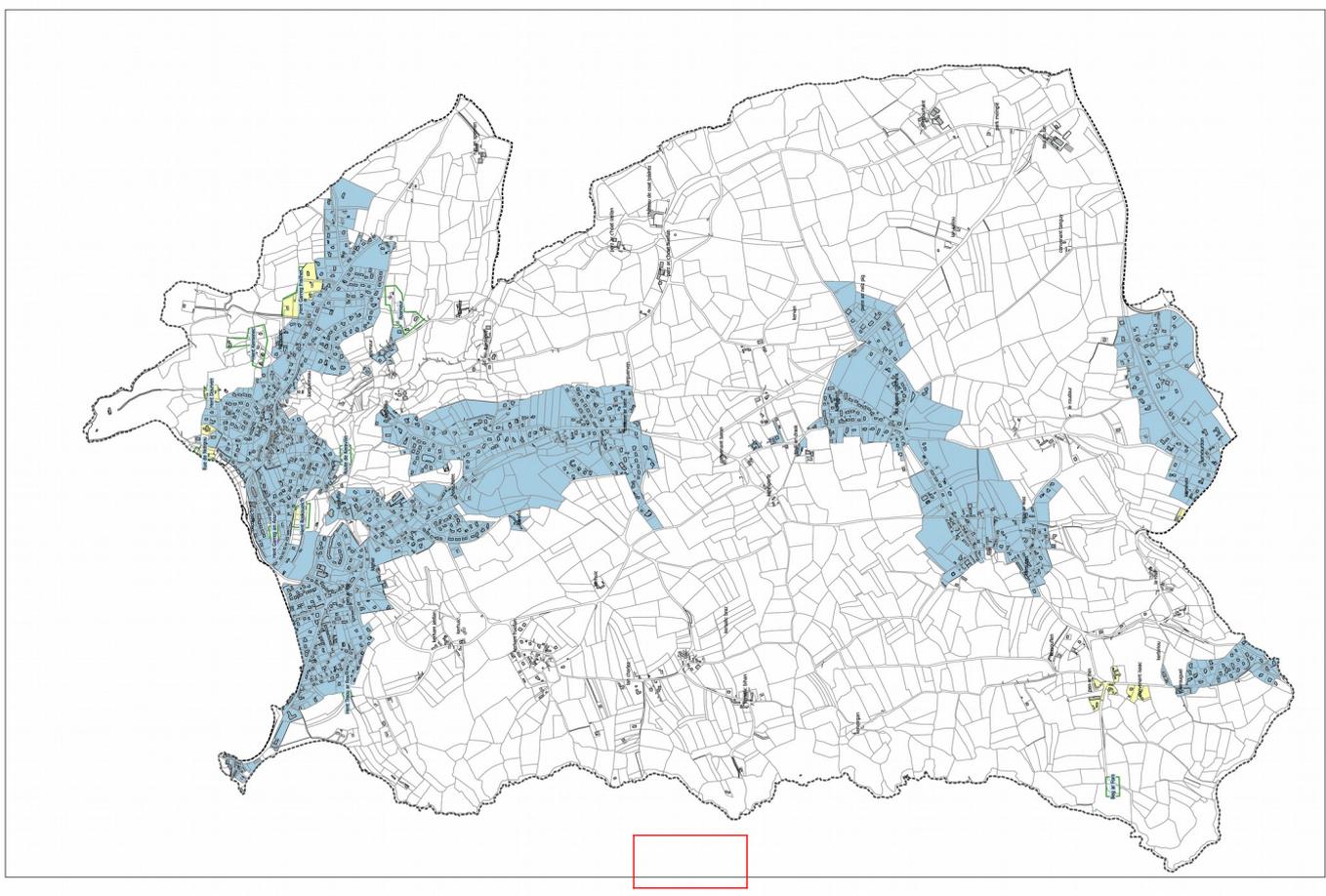
REVISION DE L'ETUDE DE ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA
COMMUNE DETREDEZ LOQUEMEAU

CARTE DE DELIMITATION DU ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT

- ZONAGE EN VIGIEUR
 - ZONAGE NON COLLECTIF
 - SECTEUR ADJUTE
 - SECTEUR RETIRE
- En dehors de ce périmètre, les secteurs relevant de l'assainissement non collectif



REGULATIONS :
JUIL 2018
ECH 1 : 1/7000



**29 Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :
financement des études de filière pour les propriétaires occupants à
revenus très modestes**

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- VALIDER** le principe du financement des études de filière dans le cadre des plafonds de ressources pour les propriétaires occupants à revenus très modestes.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions avec les propriétaires concernés et tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 / budget principal / article 20422 / fonction 811.

**COMMISSION 5 : Economie agricole, aménagement de l'espace rural,
environnement et énergie**

**30 Plan de lutte contre les algues vertes 2017-2021 sur les bassins
versants de la Lieue de Grève - Programme d'action 2019**

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- APPROUVER** Le programme d'action 2019 sur les bassins versants de la Lieue de Grève.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les financements auprès des partenaires financiers (Région Bretagne, État, Agence de l'Eau Loire Bretagne, département des Côtes d'Armor) sur la base du budget prévisionnel.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 / budget PRI / fonction 830.

31 Bassin Versant "Vallée du Léguer" : programme d'action 2019

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

ACCEPTER le contenu, le budget et le plan de financement prévisionnel de l'année 2019 du PTE porté dans le cadre du Bassin Versant « Vallée du Léguer ».

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers dans le cadre des différents dispositifs financiers mobilisés : PTE, contrat territorial Agence, dispositif Breizh Bocage 2, CTMA, du Contrat Nature, FEDER recherche, dispositif AEP, dispositif LEADER, programme Grands Migrateurs, etc.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de délégation de la Maîtrise d'ouvrage du Bassin Versant « Vallée du Léguer » à Lannion-Trégor Communauté.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 / budget PRI / fonction 830.

**32 Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien : Programme d'action
2019**

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

APPROUVER Le contenu, le budget et le plan de financement prévisionnel de l'année 2019 du programme d'action du comité de bassin versant du Jaudy Guindy Bizien.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers suivants :

- Agence de l'eau Loire Bretagne
- Conseil départemental
- Conseil régional
- Fonds européens...

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de délégation de la maîtrise d'ouvrage du comité de bassin versant du Jaudy Guindy Bizien à Lannion-Trégor Communauté.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 / budget principal / fonction 830.

**33 Mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des
Eaux « Baie de Lannion » - programme, budget et plan de
financement prévisionnels - année 2019**

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- VALIDER** le contenu, le budget et le plan de financement prévisionnels de l'année 2019, dont Lannion-Trégor Communauté assure la maîtrise d'ouvrage en tant que structure porteuse.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer une convention avec Morlaix Communauté, Guigamp Paimpol Agglomération, le syndicat d'alimentation en eau potable des Traouiero, le syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de Goas Koll/Traou Long, le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la Baie, la ville de Lannion, la commune de Louargat, la commune de Ploubezre, la commune de Ploumilliau, la commune de Belle-Isle-en-Terre qui précisera les modalités de financement de cette opération.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les financements auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, du conseil départemental des Côtes d'Armor et du conseil régional de Bretagne pour cette opération.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019/ budget PRI/ fonction 830.

COMMISSION 7 : SCOT et urbanisme

34 Bilan de la concertation et arrêt du PLU de Tréguier

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE DE :

- TIRER** Le bilan de la concertation, dont les modalités ont été rappelées.
- ARRETER** Le projet de plan local d'urbanisme, composé d'un rapport de présentation, le plan d'aménagement et de développement durables (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), les pièces écrites et graphique du règlement, l'évaluation environnementale, ainsi que les annexes (littérales et graphiques).

PRECISER

qu'en application des articles L.153-16 et L.153-17 du Code de l'urbanisme, le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme soit l'Etat, la région Bretagne, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, les organismes de gestion des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers, la chambre d'agriculture, la section régionale de conchyliculture, les établissements publics chargés de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation des schémas de cohérence territoriale limitrophes du territoire objet du plan lorsque ce territoire n'est pas couvert par un schéma de cohérence territoriale

- aux communes limitrophes, ainsi qu'aux organismes qui ont demandé à être consultés

- aux présidents d'associations agréées qui en ont fait la demande (article L.132-11 du même code).

- À la CDPENAF

- à l'autorité environnementale

- à l'INAO et au CRPF

INDIQUER

Que la présente délibération sera transmise au préfet des Côtes d'Armor au titre du contrôle de légalité et fera l'objet de la publicité suivante, ainsi que prévu par les articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme et fera l'objet d'un affichage au siège de Lannion-Trégor Communauté pendant un mois.

INDIQUER

Que mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département de la présente délibération sera réalisée.

Fin de séance à 20 H 00

Compte-rendu sommaire à disposition dans l'attente du procès-verbal complet qui sera mis en ligne après approbation des conseillers communautaires lors d'une prochaine séance.